



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 50409

Texte de la question

M. André Vallini appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la norme adoptée par l'Union européenne « EN 1789 » relative aux véhicules ambulances. En effet, cette norme européenne, applicable depuis avril dernier, n'a pas entraîné de modification de la réglementation française relative aux ambulances. Or, les constructeurs français de ces véhicules se trouvent dans l'impossibilité de répondre aux appels d'offres internationaux qui y font référence. Il lui demande donc si des textes d'application sont nécessaires et, si oui, quand ils seront adoptés et les délais qu'auront les constructeurs pour les mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50409

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2000, page 5114